

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 AVRIL 2008

PRESENTS: M. LAPORTE. M. CLUZEAU-BON. M. MARTIN. MME BROUSTEY.
M. GONTHIER M. TRIPOTA. M. BERTON. M. BOUCHON. M. LAIR. M.
FERNANDEZ. MME DEVISSCHERE.
M. JACQUES. M. JOUANDEAU

EXCUSEE : MME SIGNAC (pouvoir à M Lair)

SECRETAIRE DE SEANCE : MME DEVISSCHERE

Une minute de silence est observée à la mémoire de Denis Chaigneau, conseiller municipal, disparu le 23 mars dernier.

Le maire propose ensuite l'approbation du procès verbal de la précédente réunion du 3 MARS 2008, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer les taux 2008 des différentes taxes, comme ci-dessous indiqués (identiques à ceux de 2007 et sans augmentation) :

TAXE HABITATION **4.05 %**
FONCIER BATI **5.54 %**
FONCIER NON BATI **13.34 %**

- **Vote** les budgets primitifs 2008 :

<u>ASSAINISSEMENT</u> :	FONCTIONNEMENT	693 000.00 €
	INVESTISSEMENT	438 000.00 €
<u>FORET:</u>	FONCTIONNEMENT	190 000.00 €
	INVESTISSEMENT	213 857.40 €
<u>GITES</u> :	FONCTIONNEMENT	91 355.00 €
<u>GURP</u> :	FONCTIONNEMENT	897 100.00 €
	INVESTISSEMENT	639 110.37 €
<u>COMMUNE</u> :	FONCTIONNEMENT	2 066 120.00 €
	INVESTISSEMENT	1 524 251.92 €
<u>CCAS</u> :	FONCTIONNEMENT	7 464.00 €

- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création de deux postes d'agent d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire.
- le Maire indique que le FDAEC 2008 a été augmenté de 5% par le Conseil Général et qu'il est réparti aux communes du canton. L'enveloppe totale s'élève à 119 803 €. Le montant attribué à la commune de 19 000 € sera affecté à la voirie communale.
- Dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public, une consultation a été faite auprès de 3 entreprises, la proposition du SDEEG a été retenue.

VOTE DES SUBVENTIONS 2008

*A S G N M	8 000 €
*A C C A	2 058 €
*AMICALE POMPIERS SOULAC	152 €
*ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS SOULAC	300 €
*MINI RACING GRAYANNAIS	990 €
*MOTO CROSS DES ESTEYS	2 058 €
*MUSICOMEDIENS	610 €
*REGAIN GRAYANNAIS	2 058 €
*A A P E M	150 €
*SAFARI MEDOC	610 €
*TENNIS CLUB	2 058 €
*VETERANS DU GURP	1 200 €
*GRAYAN' ANIM/COMITE DES FETES	15 758 €
*ASS SPORT POINTE MEDOC	600 €
*ROSIERE 2008-	1 200 €
*CROIX ROUGE FRANCAISE	152 €
*SECOURS POPULAIRE	152 €
*INSTITUT BERGONIE	183 €
*OPERATION TELETHON	274 €
*MAISON FAMILIALE ST YZANS	75 €
*ST INITIATIVE ST-VIVIEN	150 €
*LIGUE DROITS DE L'HOMME ST VIVIEN	300 €
*COMITE ENTRAIDE LEGION HONNEUR	76 €
*FNACA CANTONALE	91 €
*ALZHEIMER	76 €
*ASS MEDULIENNE ARCHEOLOGIE	76 €
*PREVENTION ROUTIERE	30 €
*UNC CANTONALE	91 €
*OUVERTURE LIVRET DE CAISSE D'EPARGNE AUX NOUVEAUX-NES	150 € PAR BENEFICIAIRE

- Questions diverses :

- Un des appartements communal (à côté de la Poste) sera libéré fin mai et pourra être mis à disposition d'une famille ayant 2 enfants.
- Il est signalé l'affichage sauvage de la publicité concernant la brocante de Valeyrac, le gardien de police sera chargé de prendre contact avec les responsables afin de retirer toutes les affiches.
- Monsieur Martin indique que compte tenu du décès de Monsieur Chaigneau, la manifestation révue pour la plantation des mai est annulée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Maire,
S.LAPORTE